

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1424

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Rue Rouget de Lisle - Aménagement de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de la voirie**

**Rapporteur : Madame Dubos**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés :** Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

**Séance publique du 26 avril 2010****Délibération n° 2010-1424**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Mions

objet : **Rue Rouget de Lisle - Aménagement de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

La société AMETIS réalise un programme de logements en 2010 sur une parcelle située entre la route de Corbas et la rue Rouget de Lisle.

La rue Rouget de Lisle n'est pas équipée de cheminements accessibles pour les piétons et n'est donc pas adaptée à l'augmentation du nombre de riverains que ce programme va générer. Le programme doit être terminé en 2010.

Un échange de parcelle entre un délaissé de voirie route de Corbas et une partie du tènement, situé rue Rouget de Lisle appartenant au promoteur, doit permettre de réaliser un trottoir en élargissement de la rue Rouget de Lisle afin d'assurer la sécurisation des circulations piétonnes, conformément à la réglementation.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire par la mise aux normes de 120 mètres linéaires de cheminement piéton.

Les études de projet sont réalisées par la subdivision territoriale de voirie.

Compte tenu du montant des travaux et des contraintes du planning de réalisation, il sera fait usage des marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la réalisation de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire rue Rouget de Lisle à Mions.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, sur l'opération n°2134 pour un montant de 228 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**